

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HALTE À L'ENFERMEMENT ABUSIF EN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE ! HALTE À L'HOSPITALISATION D'OFFICE IRRESPONSABLE !

Mobilisés contre des pratiques d'un autre âge qui frappent un membre de notre famille, nous, frères, sœurs et mère de Marc Le Clerre, souhaitons faire connaître l'état désastreux des Droits de l'Homme en pavillon fermé, face à l'arbitraire médical et administratif.

A Saint-Avé : Une mise au mitard déstructurante de trois mois, décidée par une psychiatre comme ersatz de sa politique de soins sans aucun résultat, des soins corporels défailants, un traitement neuroleptique destructeur, une alimentation bâclée...

En préfecture : Des arrêtés signés sans vérification d'opportunité par un haut fonctionnaire non habilité ; des services de la DDASS qui entérinent n'importe quel certificat médical abusif ne justifiant aucune mesure préfectorale.

Au niveau départemental : une Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDHP) qui ne se réunit pas pendant plus d'un an, sauf lorsque la famille d'un patient se révolte !

L'enfermement abusif se pratique à l'hôpital de St Avé. Aucun contrôle démocratique sérieux ne s'exerce à son encontre. A quand « l'accident » programmé ?

Nous exigeons des soins humains ! Nous demandons un fonctionnement des institutions digne d'un Etat de Droit !

Patronnée par la Ligue des Droits de l'Homme, une conférence de presse sera donnée par la famille, le Groupe Informations Asiles et leur avocat **lundi 12 octobre 2009 à 17 heures** à la Maison des Associations, 6 rue de la Tannerie à Vannes. Elle suivra l'audience au Tribunal de Grande Instance.

Contacts :

Philippe Le Clerre : 06 21 91 12 79

Groupe Informations Asiles : 01 47 63 05 62

Maître Raphaël Mayet : 01 39 20 36 90